

VILLE D'AUDUN-LE-TICHE

Moselle

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 29
Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 21
Procuration : 4
Date de la convocation : 15/03/2017
Date d'affichage : 16/03/2017
Affichage du compte rendu : 23/03/2017

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucien PIOVANO, Maire.

Etaient présent(e)s : Mmes – MM.

Lucien PIOVANO – René IACONE – Mireille DJEBAR – Bouzid DJEBAR - Françoise THON - André PARTHENAY – Laurent MARCHESIN – Liliane MARASSE – Christian ENGLER – Christian TONTONI - Mireille TERNET - Robert CIRE – Sylvane LE GOLVAN – Albertina DE ALMEIDA – Régis NICLOUX – Halima HIM – Myriam MASSUCCI – René FELICI - Viviane FATTORELLI – Sarah BOUMEDINE - Gilles BLASI-TOCCACCELI

Etaient représenté(e)s : Mmes - MM

Sophie McEWAN – VIALON par M. Laurent MARCHESIN

Laëtitia NEZI par Mme Sylvane LE GOLVAN

Guillaume MICHY par M. Lucien PIOVANO

M. Raymond SCHWENKE par M. René FELICI

Etaient excusé(e)s : Mme Anna WELSCHER – M. Roger DESVAUX

Etaient absent(e)s : M. Eric JACQUIN - Mme Dallila RONDELLI

Secrétaire de séance : Mme Françoise THON

ORDRE DU JOUR

1. C.C.P.H.V.A. – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

DIVERS

INFORMATIONS GENERALES

M. LE MAIRE ouvre la séance à 19h00, remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence et passe ensuite à l'ordre du jour.

Mme Françoise THON est désignée secrétaire de séance.

(1)

**C.C.P.H.V.A. - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)**

M. LE MAIRE présente la délibération suivante :

M. LE MAIRE donne connaissance au Conseil Municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), élaboré dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – volet Habitat (P.L.U.i.H) de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette. Le P.A.D.D. est une pièce constitutive du P.L.U.i.H.

Le P.A.D.D. a été élaboré par les Commissions thématiques (Aménager, Habitat et Environnement) et est présenté par le prestataire accompagnant la Communauté de Communes et les Communes dans l'élaboration du P.L.U.i.H.

Pour rappel, les orientations générales et les objectifs retenus dans le projet de P.A.D.D. s'articulent autour de deux orientations générales majeures et transversales en matière d'urbanisation et d'aménagement de son territoire :

- Orientation n° 1 :
Accompagner la mutation engagée de son territoire et anticiper sur les effets attendus

- Orientation n° 2 :
Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises

Et six orientations thématiques en matière :

- D'habitat,
- De transport et de déplacement,
- De réseaux d'énergie,
- De développement des communications numériques,
- D'équipement commercial et de développement économique,
- Et de loisirs.

Au travers de ces six orientations, il s'agit de mettre en place une stratégie de développement du territoire. Enfin, la C.C.P.H.V.A. se fixe un objectif chiffré de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

M. LE MAIRE invite ensuite le Conseil Municipal à débattre de ces orientations stratégiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette en date du 3 février 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – volet Habitat,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette et au sein des Conseils Municipaux des huit Communes du territoire,

VU les éléments exposés dans le document de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et considérant que le projet s'articule autour d'orientations stratégiques développées dans le document soumis au débat,

**Après avoir débattu des orientations générales du P.A.D.D.,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND** acte que le débat sur les orientations générales du P.A.D.D. s'est déroulé pendant la séance du 22 mars 2017,
- **PREND** acte que les orientations stratégiques déclinées dans le P.A.D.D., annexé à cette délibération, ont été abordées dans ce débat et qu'aucune remarque n'a pas été présentée et que des remarques ont été présentées.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de proposer les points de modifications suivants à la suite du débat :
 - **En préambule :** La question du coût est la pierre angulaire de toutes les opérations. Aujourd'hui, l'augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance, le développement des contrats complexes qui y sont associés et l'intégration d'exigences de qualité et de développement durable impliquent de reconsidérer la notion de coût dans son ensemble. Il est indispensable de prendre en compte les coûts d'investissement (du foncier, des travaux, des équipements, des études financières) ainsi que les coûts différés (maintenance et exploitation).
 - **Page 2 :** Contenu du P.P.A.D. de la C.C.P.H.V.A. :
Et de politique sportive, culturelle et de loisirs.
 - **Page 6 :** 1. Accompagner la mutation engagée de son territoire et anticiper sur les effets attendus (suite)

⌘ En maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière car l'étalement urbain, la consommation foncière et agricoles ne peuvent s'imposer uniquement aux communes et non à l'O.I.N. Il ne peut, en effet, y avoir 2 P.A.D.D. sur le même territoire de la Communauté de Communes
 - **Pages 8/9/10 :** 1. Accompagner la mutation engagée de son territoire et anticiper sur les effets attendus (suite)

⌘ En préservant les espaces naturels, agricoles, forestiers, la biodiversité, les continuités écologiques du territoire et la ressource « eau »

- **Page 15 :** 2. Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises (suite)

Rajouter en-dessous de « Les possibilités de création de zones d'activités

- La diversité des **patrimoines valorisés (biodiversité, mémoire industrielle, monuments historiques, mobilier archéologique)** sur le territoire et une **offre récréative étoffée** seront propices à la mise en place d'une **stratégie touristique et hôtelière attractive.**

- **Pages 16, 17 :** 2. Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises (suite)

Objectif n° 2 : Développer l'offre sportive, développer l'offre culturelle en liaison avec l'offre existante sur notre agglomération transfrontalière et l'offre de loisirs

- **Page 18 :** 2. Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises (suite)

Objectif n° 2 : Développer l'offre sportive, développer l'offre culturelle en liaison avec l'offre existante sur notre agglomération transfrontalière et l'offre de loisirs

Objectif n° 4 : ~~Préserver et valoriser le patrimoine paysager (⇒ n° 7 – pages 21 et 22)~~

- **Page 19 et 20 :** 2. Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises (suite)

Objectif n° 2 : Développer l'offre sportive, développer l'offre culturelle en liaison avec l'offre existante sur notre agglomération transfrontalière et l'offre de loisirs

Objectif n° 4 : ~~Préserver et valoriser le patrimoine paysager~~

Objectif n° 5 : Protéger et valoriser le patrimoine archéologique et architectural (et urbain). Valoriser le site de la Nécropole mérovingienne, du calvaire et l'oratoire Sainte Barbe, inscrits au titre des monuments historiques.

- **Page 21 :** 2. Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises (suite)

Objectif n° 2 : Développer l'offre sportive, développer l'offre culturelle en liaison avec l'offre existante sur notre agglomération transfrontalière et l'offre de loisirs

Objectif n° 4 : ~~Préserver et valoriser le patrimoine paysager~~

Objectif n° 5 : Protéger et valoriser le patrimoine archéologique et architectural (et urbain). Valoriser le site de la Nécropole mérovingienne, du

calvaire et l'oratoire Sainte Barbe, inscrits au titre des monuments historiques.

~~Objectif n° 7 : Donner toute leur place aux~~ Préserver et valoriser le patrimoine paysager, les espaces naturels, agricoles, forestiers, les continuités écologiques et constituer la trame verte et bleue du territoire

- **Page 22 :** 2. Construire un territoire attractif pour les Hommes et les entreprises (suite)

Objectif n° 2 : Développer l'offre sportive, développer l'offre culturelle en liaison avec l'offre existante sur notre agglomération transfrontalière et l'offre de loisirs

~~Objectif n° 4 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager~~

Objectif n° 5 : Protéger et valoriser le patrimoine archéologique et architectural (et urbain). Valoriser le site de la Nécropole mérovingienne, du calvaire et l'oratoire Sainte Barbe, inscrits au titre des monuments historiques.

~~Objectif n° 7 : Donner toute leur place aux~~ Préserver et valoriser le patrimoine paysager, les espaces naturels, agricoles, forestiers, les continuités écologiques et constituer la trame verte et bleue du territoire

Objectif n° 9 : Réactualiser le projet de base de loisirs étudiée début des années 1980 sur Rédange

- **Page 25 :** Orientation thématique – Habitat
 - faire reposer la croissance démographique sur les projets portés par l'O.I.N., qui montent en charge progressivement et représentent 75 % de la production d'habitat envisagée d'ici 2031, en privilégiant le développement sur les friches industrielles.
- **Page 32 :** Orientation thématique – Développement économique et équipement commercial

Rajouter en-dessous de Développement du co-working

- Développer l'hébergement touristique
- Développer le centre-ville des petites communes

Rajouter une orientation après valoriser, créer et maintenir :

- Protéger les fonds de commerces afin de pérenniser leur destination première

- **Page 33 :** Orientation thématique – Loisirs et culture
 - En permettant une pratique du sport en dehors du cadre associatif, à travers la mise en place de parcours sportifs et de santé, l'amélioration et la valorisation de la piscine existante (piscine de proximité), la valorisation des infrastructures sportives ainsi que la création d'un nouvel équipement nautique ;

- dans les espaces naturels, en valorisant ou créant de pistes cyclables et des promenades piétonnes didactiques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DIVERS

Intervention des membres de l'Opposition sur le parrainage de M. LE MAIRE pour l'élection présidentielle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à h.



Le Maire,

L. PIOVANO